A qui appartient le site de la Chartreuse?

On parle communément du *site de la Chartreuse*. Il s'agit du territoire d'environ 40 hectares délimité par le *thier de la Chartreuse*, les rues *des Fusillés*, *des Fortifications*, *Eugène Vandenhoff*, l'*avenue de Péville*, les rues *des Châlets*, *Soubre* et la ligne de chemin de fer Kinkempois-Bressoux, comme déjà décrit dans notre article Le dessous des cartes: le site de la Chartreuse.

Cette vaste étendue réunit le **Parc de la Chartreuse** (qui comprend l'ancien *Parc des Oblats*) et l'**ancien fort hollandais**, transformé en caserne après 1891. Différents éléments de l'ancien fort et de la caserne se trouvent dans le Parc de la Chartreuse.

Cela correspond plus ou moins à la Zone d'Aménagement Communal Concerté (voir Le dessous des cartes: la Zone d'Aménagement Communal Concerté et le RUE).

Rappelons que si, dès sa construction, le *Fort de la Chartreuse* a pris ce nom, il n'a cependant aucun lien historique avec l'ancien monastère construit par les **Chartreux** sur le *mont Cornillon*. Mis à part l'**arvô** qui enjambe le *thier de la Charteuse* (**A** sur la carte), il n'y a du côté droit de cette voie (en montant) aucun vestige monastique: à l'époque, il n'y avait que des terres agricoles, celles des Chartreux. Nous avions déjà expliqué l'origine du nom attribué au fort dans cet article de 2006: Le nom Chartreuse.

L'ensemble est classé comme site depuis 1991 (depuis 1989 pour le **Bastion des Fusillés**, **E** sur la carte), grâce à l'action de plusieurs associations, dont la nôtre. Les nombreuses parcelles cadastrales qui le composent n'appartiennent pas à

un seul propriétaire.

En terme de superficie, le plus important est la **Ville de Liège** qui possède l'ancien *Parc des Oblats* et une série de terrains de l'ancienne caserne et les remparts dans ce qu'on appelle à présent le **Parc de la Chartreuse**. Ces parcelles sont situées dans des zones vertes ou de parc au plan de secteur. Selon nos informations, le **Bastion des Fusillés** appartient à la Ville de Liège et non à l'**Armée Belge**. La **Ville de Liège** possède en outre une partie de la Zone d'Aménagement Communal Concerté (ZACC), conjointement avec les sociétés immobilières **Matexi** et **Immo Chartreuse**. Enfin la **Ville de Liège** possède encore une grande parcelle le long de la *rue des Fusillés*.

Les sociétés immobilières **Matexi** et **Immo Chartreuse** possèdent l'essentiel du site même de l'ancien *Fort de la Chartreuse*. A **Matexi** la parcelle s'étendant sur le devant du fort, le long du *thier de la Chartreuse* et quasi la moitié du corps de place. A **Immo Chartreuse** la partie centrale du fort (le réduit et les casernes) et l'autre moitié du corps de place, actuellement en vente, pour un montant de 5 millions d'euros. Etrangement, la Ville de Liège possède une « enclave » dans la propriété de Matexi, dans sa partie du corps de place (non représentée sur le plan), ce que l'on appelle communément la « Vieille ferme » ou « Ferme des Hollandais ».

Les seules propriétés de l'**Armée Belge** sont les zones enclavées dans les propriétés de **Matexi** et de la **Ville de Liège**: les monuments du **Génie** (**D** sur la carte), du **1er de Ligne** (**B** sur la carte) et du **15e d'Artillerie** (**C** sur la carte). Quant au **Bastion des fusillés** (**E** sur la carte), si d'après la copie dont nous disposons de l'acte de vente des zones vertes, en 1998, le Bastion des fusillés appartenait à la Ville de Liège, un courrier de la division Infrastructures de l'Etat-Major Général précisait par contre, en juin 1999, que ce site est propriété de l'Etat. Cela a été confirmé par le cadastre en octobre 2018.

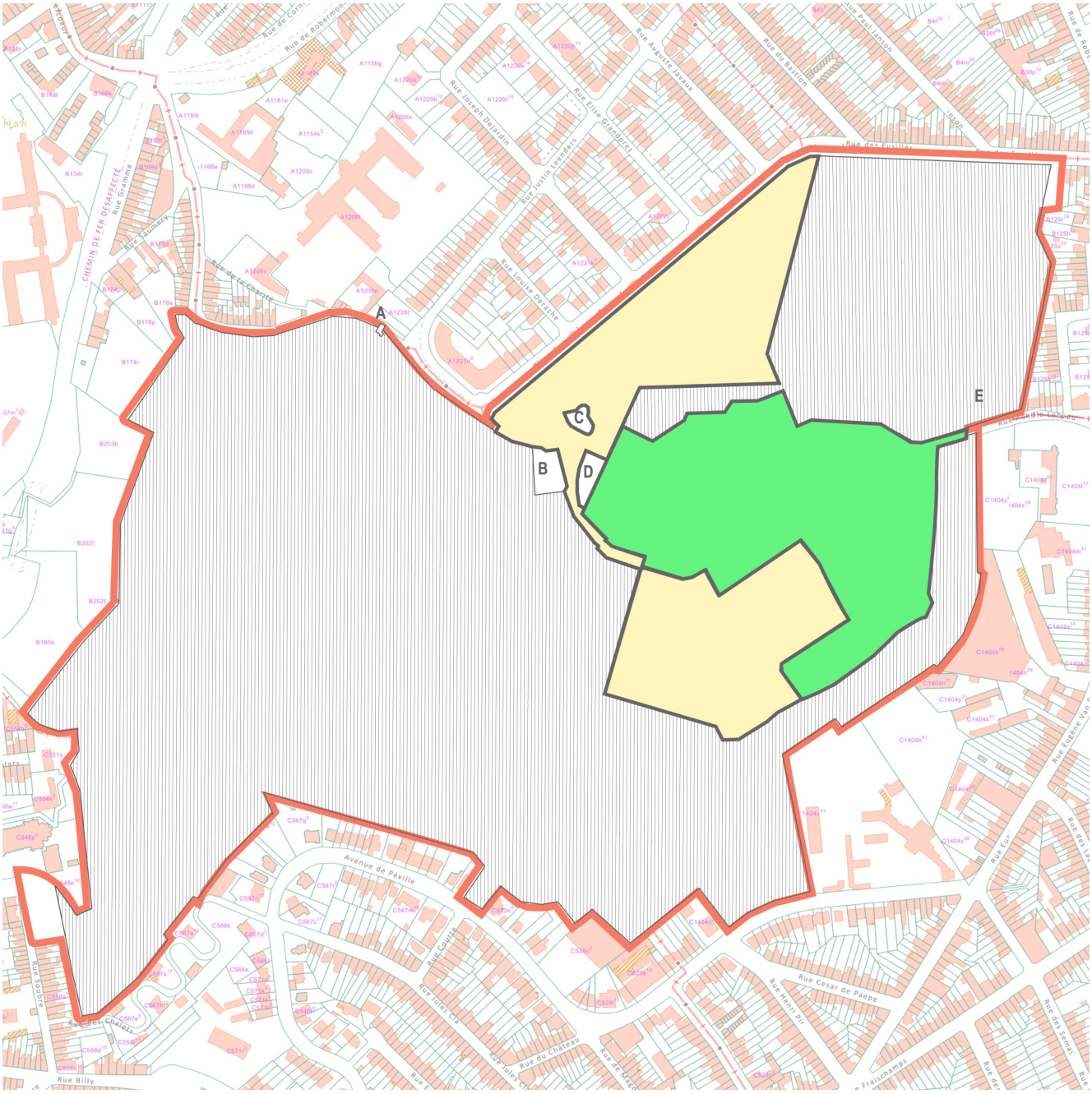

Limites tracées sur base du plan cadastral actuel.
Cliquez pour agrandir.

Gris hachuré: propriété de la Ville de Liège
Jaune: propriété de la société Matexi
Vert: propriété de la société Immo Chartreuse
A: Arvô – propriété de l’ASBL La Chartreuse
B, C, D, E: monuments militaires – propriété de l’Etat, administrée par l’Armée belge

---

André Rombauts